



## Compte-rendu de la réunion plénière de la commission sportive du 16 janvier 2018

**Présents :** P. BOSSARD (Technique 77 & COC IDF), M. BRUNET-ENGRAMER (COC IDF), S. CASAERT (COC 95), M. CORMERAIS (COC 94), F. DEZEURE (COC 77), F. GHERRAM (CTF 93), F. JURY (CTF 91 et COC IDF), E. KLEIN (CTF 92), F. LE ROY (CTF 95), A. MOUCHOT (COC 91), C. PASTOR (COC IDF), P. PUDELKO (président 94), D. RENAUD (COC 77), R. UZAN (COC IDF), N. ZAJAC (COC IDF), C. ZAKARIAN (COC IDF)

Ouverture de la plénière à 19:30

### POINTS SUR LES AYANT-DROITS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS 2018-2019

**Nombre de places pour la saison 2018-2019**

	nb d'ayants droit masculins	
	mini	maxi
2017-2018	15	
2018-2019	12	15

Il a été précisé que le nombre d'ayants droit pour la saison 2018-2019 dépendrait des résultats des 7 équipes qui sont actuellement en challenge. Actuellement 5 équipes de notre ligue évoluent dans la même poule de challenge et donc peuvent faire perdre entre 2 et 3 places à la ligue IDF. Les 2 autres équipes sont seules dans une autre poule et peuvent nous faire perdre entre 0 et 2 places. Sachant que chaque année, la ligue a deux places qualificatives supplémentaires en championnat de France, on aura donc :

- au minimum  $15-3-2+2 = 12$  places pour la saison 2018-2019
- au maximum  $15-2-0+2 = 15$  places pour la saison 2018-2019

Aujourd'hui, il nous est impossible de nous projeter sur le nombre exact car une seule journée a été jouée sur ce challenge.

**Quels sont les clubs éligibles pour le championnat de France moins de 18 ans masculins 2018-2019 par la ligue IDF ?**

		Réponse aux critères de sélection			
		clubs	éligibilité	sur quel critère	comité
Clubs engagés en championnat de France 2017-2018	Poule Haute	Paris Galaxy	oui	moins de 17 ans masc. élite	75
		Ent. Pontault-Combault / Torcy	oui	moins de 17 ans masc. élite	77
		Massy EHB	oui	moins de 17 ans masc. élite	91
		AC Boulogne-Billancourt	oui	moins de 17 ans masc. élite	92
		Ent. Livry-Gargan / Montfermeil	oui	moins de 17 ans masc. élite	93
		Tremblay-en-France HB	oui	moins de 17 ans masc. élite	93
		US Créteil	oui	moins de 17 ans masc. élite	94
		US Ivry	oui	moins de 17 ans masc. élite	94
	Poule Basse	HB Brie 77	non		77
		Ent. Sud Est 91	non		91
		Bois-Colombes SHB	non		92
		CM Aubervilliers	non		93
		Ent. Sud 93	oui	moins de 17 ans masc. élite	93
		AS St-Mandé	oui	moins de 17 ans masc. élite	94
Clubs engagés en championnat régional moins de 17 ans masc. élite	Ent. Val-d'Oise	oui	moins de 17 ans & moins de 15 ans masc. élite	95	
	Ent. Lagny / Serris	oui	moins de 17 ans masc. élite	77	
	Ent. Grand Parc	oui	moins de 17 ans masc. élite	78	
	Team 2 Rives	oui	moins de 17 ans masc. élite	78	
	Houilles / Le Vésinet / Carrières HB	oui	moins de 17 ans masc. élite	78	
	Ent. Asnières / Colombes / Clichy	oui	moins de 17 ans masc. élite	92	
	Ent. Maisons-Alfort / St-Maur	oui	moins de 17 ans masc. élite	94	

La COC rappelle l'ordre de sélection pour la qualification prévu à nos règlements :

- Le vainqueur du championnat régional moins de 17 ans masculin élite
- Un ayant droit par comité à condition qu'il soit éligible dans le tableau ci-dessus.

*La COC a rappelé aux comités de choisir de préférence un club actuellement qualifié en poule Haute et pour les comités 95 et 78 de ne présenter un club que s'il mérite sa place.*

*Fred Jury a demandé de qualifier directement les équipes en poule haute pour que ce soit plus simple. La COC a répondu que des règlements ont été votés et que c'était d'abord les comités qui proposent ou pas un ayant droit de son comité et qu'il devrait le choisir judicieusement pour éviter d'avoir des barrages entre les équipes qui auraient réussi à maintenir la place de la ligue en championnat de France et qui répondent aux critères de sélection.*

*En conclusion, la liste d'ayants droit des comités devra être présentée à la prochaine plénière COC du mois d'avril 2018.*

- Les équipes ayant conservées la place en championnat pour la ligue et répondant aux critères du tableau ci-dessus en fonction du nombre de places restantes après sélection des deux points précédents. En cas de litige, des barrages auront lieu entre certaines équipes.

Les CTF ont demandé de qualifier en priorité les clubs étant qualifiés en poule Haute.

- Les places restantes seront jouées sur le terrain entre les descendants de championnat de France et d'autres équipes éventuelles choisies sur dossier

## PRÉSENTATION DES FORMULES DE CHAMPIONNATS JEUNES 2018-2019

### **Moins de 18 ans ans féminines**

À la suite de la réunion de travail du mois de décembre entre la COC et la technique, tout le monde était d'accord pour réduire le nombre d'équipes dans ce championnat car dans la formule proposée sur la saison 2017-2018, certains clubs n'avaient pas le niveau régional et engendraient de grosses défaites depuis le début de la saison.

Une formule passant de 24 équipes à 16 équipes est validée à l'unanimité.

### **Moins de 15 ans ans féminines**

La COC annonce aucun changement particulier dans cette catégorie car la formule convient à tout le monde. La seule modification sera que les brassages de cette catégorie débiteront une semaine plus tard pour permettre aux clubs de mieux se préparer et éviter à des jeunes de cette âge de commencer trop tôt en début de saison à la demande de Pascal Person (CTN IDF).

La formule est reconduite à l'unanimité.

### **Moins de 15 ans ans masculins**

À la suite de la réunion de travail du mois de décembre entre la COC et la technique, le constat a été établi qu'aucun département n'avait qualifié plus de 6 clubs de son département en championnat régional dans cette catégorie et que certains comités avaient rencontrés des difficultés à organiser leurs délayages départementaux à cause des descentes probables de délayages région. De ce fait, il a été décidé d'appliquer la même formule de championnat que celle de la catégorie moins de 17 ans masculin proposée pour la saison 2017-2018.

De plus, les brassages de cette catégorie débiteront une semaine plus tard pour permettre aux clubs de mieux se préparer et éviter à des jeunes de cette âge de commencer trop tôt en début de saison à la demande de Pascal Person (CTN IDF).

Une formule passant de 36 équipes à 32 équipes est validée à l'unanimité.

### **Moins de 17 ans ans masculins**

La COC n'annonce aucun changement particulier dans cette catégorie car la formule convient à tout le monde. La seule discussion concerne la catégorie d'âge débattu au point suivant.

La formule est reconduite à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### **En masculins, pourquoi ne pas passer à une catégorie moins de 18 ans au lieu des moins de 17 ans ?**

Frédéric Jury, Fabrice Le Roy et Emmanuelle Klein souhaiteraient que la catégorie masculine s'aligne sur celle des féminines à savoir proposer à nos clubs une catégorie moins de 18 ans à nos clubs. Plusieurs arguments :

- Cela permettrait aux clubs jouant en championnat de France de proposer à leurs jeunes non sélectionnés sur un week-end de jouer à un niveau régional avec leur équipe.
- Cette catégorie d'âge regrouperait les 3 années lycée et permettrait aux jeunes de ne pas être séparés par deux catégories.
- La plupart des nouvelles ligues proposent aujourd'hui du moins de 18 ans en région
- Cela éviterait des deuxième années moins de 15 ans d'évoluer dans ce championnat et de ce fait permettrait un meilleur championnat moins de 15 ans.

La COC a répondu qu'à ce jour si une telle formule était proposée, un club n'étant pas qualifié en championnat de France aura peu de chances d'obtenir une place. De plus le championnat de France moins de 18 ans masculins fait jouer sur quelques dates de vacances et le risque de ce championnat serait de voir pour des équipes réserves faire descendre tout le collectif en région. Frédéric Jury a proposé de limiter les descentes de national mais la fédération nous interdit d'appliquer des brûlages en jeune.

Farid Gherram a précisé que depuis la fusion des deux ligues et le refus des surclassements, la catégorie des moins de 15 ans masculins est souvent plus intéressantes que la catégorie des moins de 17 ans.

Le deuxième problème de la COC est de ne pas avoir de solution pour le mode qualification en championnat de France si on passe à une catégorie moins de 18 ans en région.

Christian Zakarian et Patrice Bossard ont rappelé que dans le programme des élections de 2017, il avait été présenté une catégorie moins de 17 ans masculin et que les clubs ont travaillé dans leur club en ce sens.

Patrice Bossard a ajouté que la technique devait présenter un projet solide après la plénière du mois de juin 2017 afin d'évaluer la possibilité de changer l'âge de cette catégorie et à ce jour aucun projet final n'est présenté.

Les CTF ont demandé à qui il fallait faire cette demande, Christian Pastor a annoncé qu'il en parlerait au responsable de la technique de la ligue au prochain bureau directeur afin qu'une étude soit faite pour la saison 2019-2020.

En conclusion, la catégorie ne changera pas pour la saison 2018-2019.

***Pourquoi ne pas afficher le détail des sanctions dans le PV de la COC ?***

Certains clubs se plaignent d'être amendé dans les PV des réunions COC IDF sans connaître le motif de la sanction. La COC a précisé qu'elle s'était inspirée des PV de la COC fédérale. Cependant les clubs auraient dû recevoir les notifications de sanction... mais malheureusement, les factures n'ont pas pu encore être envoyées.

De ce fait, la COC rajoutera à ses PV, à partir de maintenant, les articles des sanctions pour lesquels les clubs seront amendés.

Fin de la plénière COC à 21:45.

Prochaine réunion le mardi 10 avril à 19:30 normalement à Massy.



**Christian Pastor, président de la commission**